



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 881-13 ET 1288-1

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 8 avril 2020, le conseil a adopté les règlements suivants :

Règlement numéro 881-13, intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire afin notamment de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique ».

Règlement numéro 1288-1, intitulé : « Règlement amendant le Règlement numéro 1288 afin de modifier les échéances des versements des taxes foncières annuelles pour l'année 2020 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ».

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements sur le site Internet de la Ville ou en obtenir une copie en effectuant la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-2854, poste 2218, et que lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 9 avril 2020

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE